

Nouvelles rencontres de négociation

NON AUX DEMANDES DE L'EMPLOYEUR

Deux autres rencontres de négociation ont eu lieu les 26 janvier et 2 février derniers. Le comité de négociation du SFPQ a eu l'occasion d'exprimer ses orientations et sa réponse aux propositions patronales soumises le 17 décembre 2009 et 19 janvier 2010. D'entrée de jeu, explique le porte-parole de la négociation Christian Daigle, les représentants syndicaux ont rappelé que les travailleurs de la fonction publique ont fait plus que leur part au cours des dernières années. On n'a qu'à penser à l'imposition de leurs conditions de travail, le gel salarial, ou encore la surcharge de travail causée notamment par la politique de non-remplacement du personnel (un sur deux) et l'augmentation de la précarité. Ces décisions rendent la fonction publique québécoise non compétitive et non attractive quant aux salaires et à la rémunération par rapport aux fonctions publiques fédérale et municipale et à l'ensemble des travailleurs syndiqués québécois.

Congés de maladie et assurance traitement

Le comité de négociation du SFPQ rejette du revers de la main les demandes de l'employeur quant aux congés de maladie et au régime d'assurance traitement qui ne visent qu'une récupération importante sur un aspect des conditions de travail du personnel de la fonction publique. « C'est un os et une fin de non-recevoir catégorique, explique Christian Daigle. Cette récupération projetée par l'employeur toucherait des personnes vulnérables et aurait comme effet de diminuer grandement le pouvoir d'attraction et de rétention. C'est aussi injuste pour celles et ceux qui s'approprient à prendre leur retraite ».

La partie syndicale dénonce cette proposition patronale qui vise les personnes et non les problèmes récurrents des ministères et organismes liés à l'absentéisme. Les représentants syndicaux ont rappelé qu'ils sont très sensibles au problème de la santé des personnes au travail, pour lequel des discussions avaient d'ailleurs conduit à la lettre d'intention numéro 3 lors de la dernière négo. « Encore là, devant le manque de volonté réelle de s'attaquer aux problèmes, nous constatons que la proposition patronale vise à régler une situation qu'elle a elle-même causée en partie avec ses politiques de non-remplacement de personnel, de réformes à répétition dans les divers ministères et organismes et dans des situations de surcharges de travail importantes », constate le porte-parole du comité de négociation.

Toutefois, la partie syndicale est d'accord pour explorer et développer des mesures visant le retour au travail des employés tout en épaulant ceux-ci.

Congés sans traitement et congés fériés

Au regard des congés fériés, la partie syndicale dénonce à nouveau l'unique volonté de récupération monétaire de l'employeur. Les

représentants syndicaux à la table de négociation ont carrément refusé d'aborder cette question avec la partie patronale. « Nous sommes déjà en retard sur le plan salarial, explique Christian Daigle, s'il faut en plus prendre des congés fériés sans être payé, va-t-on devoir aussi faire du bénévolat? », mentionne Christian Daigle.

Libérations syndicales

Sur le sujet des libérations syndicales, la partie syndicale a indiqué qu'elle rembourse déjà une partie importante des frais associés à celles-ci et les membres du comité de négociation ont rappelé à leurs vis-à-vis patronaux que bon nombre de libérations sont le résultat d'une gestion déficiente.



Extrait de la capsule « Le Banquier gouvernemental »

TOURNÉE SFPQ - SPGQ

Grand rassemblement au Complexe G : du jamais vu!

Le 28 janvier dernier, près de 1 000 salariés de la fonction publique se sont massés à l'intérieur et à l'extérieur de l'amphithéâtre du Complexe G à Québec, sur l'heure du midi. À l'invitation du SFPQ et du SPGQ, ils se sont rassemblés pour mieux comprendre le dépôt patronal et poser leurs questions. En à peine 24 heures, grâce à des tracts, les dirigeants syndicaux ont réussi à mobiliser les fonctionnaires en colère, qui sont aux prises avec des offres inacceptables.

Alors que l'amphithéâtre du Complexe G pouvait contenir 400 personnes assises, plusieurs travailleuses et travailleurs ont dû rester à l'extérieur où pour l'occasion, une rediffusion des discussions avait été prévue. « Je n'avais jamais vu autant de monde rassemblé au Complexe G », de constater Denis Turcotte, trésorier du SFPQ.



L'amphithéâtre du Complexe G était rempli à pleine capacité



Fonctionnaires et professionnels faisaient la file pour prendre place à l'intérieur de la salle



Monique Gagnon-Tremblay était de la partie

Salle comble au Centre des congrès

Jeudi le 4 février, près de 1 500 personnes du SFPQ et SPGQ se sont rassemblés sur l'heure du dîner au Centre des congrès de Montréal. Les participants ont fait part de leur mécontentement face aux offres déposées par la partie patronale.

Patrick Albert, vice-président au SPGQ, a expliqué les offres patronales, lesquelles sont ni plus ni moins que de la récupération. Ensuite, Denis Turcotte, trésorier général au SFPQ, a fait état du plan d'action et de mobilisation du Front commun. Un grand rassemblement se prépare le 22 février prochain au Centre des congrès de Québec et une manifestation nationale est prévue le 20 mars à Montréal. « Les syndiqués ont pris connaissance du rattrapage que l'employeur veut faire au chapitre des congés de maladie et de la préretraite. Ils sont venus en grand nombre signifier leur désaccord et leur colère.



Plusieurs membres du SFPQ et du SPGQ ont pris part à la rencontre



Patrick Albert, Vice-président au SPGQ, monsieur Christian Tremblay, délégué au SPGQ, Denis Turcotte, trésorier au SFPQ et Pierre Gravel, président régional, Montréal - Laval

NÉGOS 2010
FRONT COMMUN

AU MENU CET HIVER

12 FÉVRIER
Actions locales et régionales
Les travailleuses et travailleurs des services publics : Au coeur de votre quotidien !

22 FÉVRIER
Rassemblement des instances de négociation des organisations membres du Front commun et visibilité partout au Québec

22 février au 10 mars
Découvrez le nouveau jeu
« Quelques arpents de solidarité : La négociation du Front commun en questions »

20 MARS
Le grand rendez-vous syndical
Manifestation nationale à Montréal

31 MARS
Fin du décret et nouvelles conventions collectives

La tournée d'assemblées et de mobilisation du SFPQ - SPGQ se poursuivra jusqu'au 19 mars. Les membres peuvent s'informer auprès de leur responsables locaux ou régionaux afin de connaître les endroits qui seront visités.

RETRAITE

Les discussions se poursuivent à la table centrale quant au régime de retraite des employés de l'État. Le gouvernement a présenté ses réponses aux revendications syndicales au cours des séances de négociation qui se sont tenues depuis la fin novembre 2009.

Premier point positif, le gouvernement partage l'objectif du Front commun de stabiliser les cotisations tout en maintenant la viabilité à long terme du régime.

Quant au déplaçonnement du nombre d'années pour lesquelles il est possible de cotiser, le gouvernement montre de l'ouverture, y voyant un moyen incitatif de retenir le personnel expérimenté qui souhaiterait travailler quelques années de plus afin de se constituer une meilleure retraite. Le gouvernement souhaite toutefois établir un nouveau plafond à 38 ans. Ce plafond est actuellement de 35 ans.

Quant à la formule de cotisation, c'est-à-dire faire passer l'exemption de base à 25 % du maximum des gains assurables (MGA) au lieu de 35 % actuellement, et ce, sans alourdir les cotisations des bas salariés, le gouvernement

se dit sensible à cette demande. Par contre, il précise que, selon lui, le coût de cette opération devrait s'autofinancer par des récupérations ailleurs dans les coûts du régime.

Les demandes gouvernementales

Pour sa part, le gouvernement a formulé diverses demandes sur lesquelles les parties devront également négocier. L'une d'elles a été rejetée immédiatement par le comité de négociation du Front commun. Il s'agit de majorer la pénalité actuarielle pour celles et ceux qui prennent une retraite anticipée, en plus d'ajouter un critère d'âge (55 ans) au critère « 35 ans de service » pour avoir droit à une retraite sans pénalité. Pour les représentants syndicaux à la table de négociation il s'agit d'une mesure visant la « détention » des employés en droit de prendre leur retraite et non de rétention.

D'autres propositions devront être négociées entre les parties :

- mise à jour de la grille de tarification des rachats de congés sans traitement lorsqu'ils sont effectués plus de six mois après la prise du congé;

- mettre fin à la possibilité d'acquérir des crédits de rente, une disposition datant de la création du RREGOP, qui permet le rachat du service antérieur à la création du régime pour celles et ceux qui avaient travaillé dans les différents établissements couverts ou qui transféraient leur ancien régime vers le RREGOP;
- mettre fin à la banque de 90 jours crédités aux employés pour compenser des situations imprévisibles »;
- clarifier les notions d'employés visés et d'employeurs admissibles. Nous attendons des explications quant à cette dernière demande.

On vous refuse la retraite ou la pré-retraite. Vous êtes éligible selon les dispositions des conditions de travail actuellement en vigueur et qui le seront tant qu'une nouvelle convention collective ne sera pas signée entre les parties.

Marche à suivre

1. Soumettre une demande écrite à l'employeur en exigeant une réponse dans les 30 jours;
2. Advenant un refus, consulter votre représentant des conditions de travail local;
3. Vous n'avez pas de réponse après 30 jours? Écrire à nouveau en mentionnant que vous considérez l'absence de réponse comme un refus et en informer le représentant local aux conditions de travail pour examiner les recours possibles.

Votre délai pour déposer un recours est 30 jours après le refus ou en raison de l'absence de réponse de votre employeur.

CHAREST ET LA LAMPE MAGIQUE

L'équipe de Complexe-Cité est de retour avec une nouvelle capsule sur le site internet du SFPQ dans la section négociation.

On y fait la connaissance d'une fonctionnaire vraiment polyvalente, qui doit composer avec la volonté du gouvernement Charest de réduire le nombre d'employés de la fonction publique de 20 %. Malheureusement, les solutions magiques du premier ministre ne peuvent se réaliser que dans les bandes dessinées. Dans la réalité, lorsqu'on supprime des postes, on coupe dans les services à la population!

Tous les membres du SFPQ sont invités à faire découvrir toutes les capsules à leur entourage grâce aux courriels, à Facebook et à Twitter.

